

Consignations de Madame Séverine Hu

Meauce - 58 470 Saincaize-Meauce,
lors de l'enquête publique du projet de parc éolien des Portes du Nivernais

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite par la présente que la Commission d'enquête prenne en compte plusieurs avis et remarques, concernant le projet déposé par la société privée Nordex pour le parc éolien « Portes du Nivernais ».

Je tiens en premier lieu à témoigner de mon soutien aux très nombreuses réactions des habitants de ce territoire, qui sont inquiets et refusent de voir leur environnement immédiat compromis par l'effet de ce parc éolien. J'adhère bien entendu à toutes les consignations sur les risques pour la santé humaine, avec l'installation d'éoliennes géantes à 500 mètres des portes des maisons de nos voisins.

J'aimerais aussi vous alerter sur la précarité de nombre de nos voisins, du fait d'un âge avancé, ou d'un trop faible accès à l'information et peu équipés en internet. Peu et mal informés sur ce projet, ils n'osent pas témoigner. Beaucoup culpabilisent même, et n'osent pas dire qu'ils ne comprennent pas un tel projet et qu'ils sont contre. Je peux vous assurer que nous avons reçu nombre de témoignages en ce sens et notre sensibilité contre ce projet en est décuplé !

L'association « Vent Debout » et de nombreux témoignages, sur ces risques individuels ont été repris par Pierre Olivier Laveau, et fort heureusement par quelques habitants en forte proximité de ces éoliennes. Je ne reprendrai pas leur propos, juste j'alerterai en fin de consignation sur l'erreur d'altitude du rapport et les conséquences en termes de risque pour la sécurité. Mon alerte portera donc essentiellement sur les risques pour la bio-diversité et la mise à mal des volontés de développer le tourisme sur ce secteur, appliqué au cas dont je partage la responsabilité avec mon mari, restaurer et développer le site du Château de Meauce et protéger son environnement naturel.

1) Une étude paysagère qui doit être complétée et mise à jour.

En effet, cette étude est non seulement périmée ¹ ; mais plus gênant, elle ne donne pas les informations et simulations requises sur le Château de Meauce, monument historique classé depuis 1921.

Périmée compte tenu des sources utilisées, qui comme le prouve le commentaire bas de page reprenant les sources utilisées, sont toutes de 2008 à 2012. Depuis, l'environnement de cette zone a évolué. Les projets de développement touristiques, patrimoniaux, « nature » de cette zone sont plus nombreux et se développent. Concernant le Château de Meauce, il est dorénavant totalement classé MH, ainsi qu'une très grande partie du site de 14ha. La co-visibilité est donc beaucoup plus importante que prévu initialement, et nous demandons une actualisation du volet paysager pour intégrer ce fait nouveau dans l'étude d'impact.

1. Est écrit page 5 du volet paysager :

« *Objet du document*

Le présent document est le Volet paysager annexé à l'Étude d'impact sur l'Environnement de la demande Autorisation Unique déposée par Parc Eolien Nordex LV SAS

Il se base sur les résultats des études paysagères et patrimoniales des différents documents réalisés sur le secteur :

. Schéma Régional Eolien annexé au Schéma Régional Air-Climat-Energie de Bourgogne (mai 2012),

. Atlas des paysages de la Nièvre (janvier 2012),

. Étude de définition de la Zone de Développement Eolien de la DREAL Bourgogne (mai 2012),

. Inventaire des paysages Bourguignons (novembre 2009)

. Outils d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien de la Nièvre. (2015) »

Plus grave encore, nous regrettons l'absence de photomontage pour un monument classé. Soit cet oubli est dû à l'ancienneté de l'étude et dans ce cas, il est nécessaire de l'actualiser et d'intégrer cela à l'enquête en cours. Soit cet oubli est volontaire et dans ce cas nous pouvons nous interroger sur la présence d'une analyse fouillée pour le remarquable Château de Chevenon, mais situé à une distance plus lointaine et pour lequel les petites collines assurent une faible visibilité. Quelle est la raison de ce manquement ? Peu importe pour nous, mais ***nous vous demandons Monsieur le Commissaire enquêteur de faire en sorte que le volet paysager soit complet et intègre le Château de Meauce, avec photomontage et avis argumentés avant prise de décision par Madame la Préfète.***

Nous tenons à vous préciser que nous avons adressé un mail, avant le début de la commission d'enquête à la Société Nordex, avec un accès libre au Château pour réaliser toutes les photos et mieux comprendre ainsi le site. Une personne est venue, mais nous n'avons toujours rien reçu et ce silence est inadmissible suite à nos requêtes répétées.

Nous tenons à ce que soit inscrit dans votre rapport, que concernant le Château de Meauce, aucune concertation et échange n'a eu lieu avec la société Nordex, avant, comme après notre mail, malgré la venue d'une personne de Nordex en nos murs. Nous avons bien compris que pour Madame la Préfète l'échange et la concertation étaient indispensables. Il n'en a rien été dans notre cas.

2) **Des rapports incomplets qui ne mettent pas en évidence la présence avérée de Pygargue à queue blanche, et ne traitent pas des risques sur les oiseaux de notre territoire**

Le Château de Meauce organise chaque année la Fête de la nature, un festival « FestiGrues » et est refuge LPO. En effet, compte tenu de la force de la nature dans ce Val d'allier au pied de la rivière, on ne peut qu'être sensible à la diversité et la richesse ornithologique de ce territoire.

Nous pensons que les 3 000 grues cendrées qui hivernent chaque hiver de fin octobre à fin février sur cette zone, sont en danger. Pour les quelques milliers qui hivernent autour de Meauce, nous pouvons témoigner qu'elles ne volent pas à 200 mètres d'altitude comme elles le font en migration. Mais, elles passent leur temps à circuler d'un champs à l'autre pour se nourrir, dont celui où seraient implantées les éoliennes, et rejoignent en fin de journée les sables de la rivière Allier. Nous les voyons chaque matin quitter le château et chaque soir le rejoindre. Il faudrait être sourd et aveugle pour les ignorer. ***Le risque de ces grandes pales d'éoliennes géantes de ce type encore peu implanté en France fait peser un risque majeur à ces oiseaux qui sont devenu un attrait touristique. Nous ne pouvons pas nous contenter comme réponse, d'un simple renvoi à l'étude de Nordex, ni de l'arrêt des pales pendant les périodes de brouillard si nombreuses en hiver. Quelle protection pérenne pour les grues cendrées qui hivernent ?***

Enfin, nulle part n'apparaît les conséquences des éoliens, sur les trajets des engins volants de type ULM, et petits avions de tourisme volant à basse altitude. L'étude devrait mesurer ce trafic, nombreux en été, comme en hiver par temps clair. Ce trafic perturbe déjà nettement les groupements d'oiseaux sur l'Allier. Demain, avec les éoliennes, le couloir des vols sera encore davantage raccourci et concentré juste au-dessus des colonies d'oiseaux migrateurs, ou hivernant ou présents pour l'été comme les cigognes, bihoreaux, sternes... Cette concentration des flux de vols juste au-dessus des lieux de nidification est un risque majeur qui n'est absolument pas documenté. ***Nous souhaitons vous alerter sur ce point et vous demander d'obtenir une mesure de ce risque.***

Enfin, depuis 18 mois, sont observés sur notre zone des Pygargues à queue blanche. Le rapport les cite comme potentiellement présents. Nous pouvons vous assurer, comme le prouve les différentes publications de début 2018 des ornithologues présents sur notre site, que cet oiseau est bien présent et de manière régulière. Il s'agit ici d'un des plus grands oiseaux d'Europe, ayant une protection maximale. Seuls 600 couples ont été recensés en Europe. Soit l'étude n'a pas été complète et doit donc être enrichie, soit elle a minimisé cette présence. Dans chacun des cas, cela mérite votre attention particulière. Nous alertons donc sur le danger de voir cet oiseau rare être compromis dans son développement et sa ré-installation dans la Nièvre.

3) **L'implantation des éoliennes est en incohérence avec le potentiel naturel de cette zone**

Au-delà des oiseaux, le lieu d'implantation est dangereux pour le milieu naturel.

Il est à proximité de l'Allier et du site naturel du Bec d'Allier, sur lequel se trouve le Château de Meauce. Nous acceptons toutes les contraintes liées au classement - site naturel du « Bec d'Allier ». Cette zone, nous en savons quelque chose est également zone Natura 2000. Meauce et toutes les berges de l'Allier qui longent le parc éolien à quelques km sont des zones humides remarquables. Ces zones fragiles sont des lieux de vie uniques et de plus en plus rares.

Nous avons choisi de restaurer Meauce pour en faire un ambassadeur de la nature et de cette rivière Allier en territoire nivernais. Nous sommes refuge LPO, nous fêtons chaque année la nature, car ici elle est fragile et forte à la fois. Sur notre site, nous avons déjà une diversité de batraciens, chiroptères et insectes intéressants. Mais, tout cela n'aura plus de valeur et va disparaître, si dans le même temps, ce territoire anéantit les efforts de quelques-uns. Comment respecter les contraintes imposées par les ZNIEFF, zone Natura 2000, site naturel classé, si dans le même temps, vous imposez sans concertation 4 géantes d'acier, de plus de 180 mètres de haut, reposant sur des tonnes de béton ?

Comment accepter un tel projet alors que l'étude d'impact souligne que : "l'on manque de recul effectif et de suivis scientifiques en France quant aux impacts à long terme des grandes éoliennes sur l'environnement et notamment les espèces animales". ***La commission d'enquête doit souligner cette non maîtrise des impacts d'éoliennes géante sur le monde vivant.***

Nos efforts, comme ceux d'autres passionnés qui s'investissent pour protéger ces paysages et la faune qui les occupe, seront anéantis avec de tels obstacles et de tels géants qui vont perturber un équilibre déjà précaire. Et, c'est sans parler des effets sur l'implication des acteurs. « A quoi bon », à quoi bon se battre, investir, entreprendre pour sauver, développer, restaurer un patrimoine naturel et architectural si c'est pour le voir condamné par quelques projets, sur lesquels aucune concertation n'a eu lieu. ***Votre commission doit prendre en compte l'effet sur l'investissement matériel et immatériel des acteurs et entrepreneurs de ce territoire. Les rapports ne s'y sont pas du tout intéressés. Aucune place n'est consacrée à ce point. Nous demandons une étude de l'impact humain, entrepreneurial, touristique auprès de tous ceux qui vont pâtir de ce projet.***

4) Un risque majeur sur la sécurité sous-estimé dans les différentes études, compte-tenu d'une mesure de hauteur erronée

Plusieurs problèmes de mesure entre la nationale 7, la voie ferrée et les éoliennes.

Nordex mesure 230 mètres entre la voie ferrée et l'éolienne la plus proches. Les mesures exactes sont plutôt de 223 mètres.

Nordex mesure 250 mètres entre les 1ères éoliennes et la N7. Nouvelles erreurs de Nordex ! La chaussée la plus proche de la N7 sens Nevers St Pierre se trouve à 222 mètres. C'est Nordex qui l'a positionnée ainsi sur les plans ***AU-5 Plan d'ensemble 1/2 et 1/2*** (ce n'est pas une erreur).

Il est important que la Commission puisse vérifier les mesures, nous le demandons afin d'assurer une mesure minimale et juste, des conséquences possibles en termes de sécurité et nous allons voir par la suite, que cela n'est pas anodin !

En effet, en cas de gel, la zone de protection de glace est chiffrée à 367 mètres par Nordex. La RN7 est à 250 mètres pour Nordex et à 222 mètres en réalité. ***Nous souhaitons alerter la Commission d'enquête publique sur ce risque et attendons une confirmation que ce risque reste acceptable pour la préfecture, ainsi que pour les trains qui circuleront en réalité à 223 mètres et non pas 230 mètres ?***

Zone de projection de glace de l'éolienne. Elle correspond à la zone où des morceaux de glace, généralement formés sur les pales, peuvent être projetés lors de la mise en route de la machine. Ce périmètre est défini selon la formule suivante : $1,5 \times (\text{Hauteur au moyeu} + \text{diamètre du rotor})$

Ce qui donne :

		Distance entre les routes-Sncf et les éoliennes (en mètres)						
		<i>En rouge : les routes dans le périmètre de projection de glace</i>						
Eolienne	Zone de projection de glace de l'éolienne (en Mètre)	N 7	Voie Communale 1	Voie Com. 2	Chemin rural CR1	Chemin rural CR2	Sentier Randonnée Inscrit au PDIPR	SNCF
E1	345		90				Longe CR2	?
E2	367,5	250				200	Longe CR2	?
E3	367,5	250	170		245	175	Longe CR2	?
E4	367,5			275	180		Longe CR2	230

Le problème de sécurité est le même pour les risques de projection de pale en cas d'accident sur les éoliennes. Ces accidents ne sont pas rares. Le dernier date du mois dernier à Pithivier. Nordex précise qu'entre 2000 et 2015, 19 bris de pales entières ou partielles, et 5 effondrements de tours et de multiples incendies de nacelles! Soit 2 sinistres par an. Nous ne sommes plus en risque mineur ! Les projections peuvent aller jusqu'à 500 mètres. Que dire alors avec une N7 et une voie SNCF à moins de 223 mètres ? ***Merci, là encore, de confirmer qu'il n'y a pas de risque pour les voyageurs prenant le train ou les automobilistes ?***

Zone de projection de pale (0-500 m) : elle correspond à la zone où des morceaux de pale, dans le cas d'une fracture de cette dernière, peuvent être projetés. Cette zone a été définie par le SER/FEE/INERIS dans sa trame type (2012) comme étant limitée à 500 m du mât de la machine

⊕

		Distance entre les routes-Sncf et les éoliennes (en mètres)						
		<i>En rouge : les routes dans le périmètre de projection de pale</i>						
Eolienne	Zone de projection de pale de l'éolienne (en Mètre)	N 7	Voie Comm. 1	Voie Comm. 2	Chemin rural CR1	Chemin rural CR2	Sentier Randonnée Inscrit au PDIPR	SNCF
E1	500	400	90		440	490	Longe CR2	?
E2	500	250	450		490	200	Longe CR2	?
E3	500	250	170	450	245	175	Longe CR2	?
E4	500		470	275	180	470	Longe CR2	230

Tous ces chiffres proviennent de l'Etude DE DANGER dans l'enquête publique.

Pour toutes ses raisons Monsieur le Commissaire enquêteur nous pensons que le projet d'éoliennes des Portes du nivernais ne doit pas être réalisé, ou alors avec un aménagement profond. La transition écologique est nécessaire, y compris sur notre territoire mais cela ne doit pas se faire dans n'importe quelle condition. Cela ne doit pas se faire sans concertation et échange avec les habitants et là ce n'est pas le cas. Comptant sur vous, pour intégrer nos remarques dans votre analyse.

Je vous prie de recevoir Monsieur le commissaire mes sentiments respectueux.
Merci de ne pas rendre anonyme ma consignation.

Séverine ¹